



CODE DOCUMENTAIRE : O645_22 NUMÉRO DE RÉVISION : R3	DATE D'ÉLABORATION :	2015-07-09	APPROUVÉ PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE EN DATE DU :
LOCALISATION DU DOCUMENT : MANUEL DE GESTION	DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION :	2026-02-17	APPROUVÉ PAR ... EN DATE DU :

## 1 TABLE DES MATIÈRES

1	TABLE DES MATIÈRES.....	1
2	OBJET ET OBJECTIFS.....	1
3	CHAMP D'APPLICATION.....	1
4	MODALITÉS, RÔLES & RESPONSABILITÉS .....	2
5.	RÉVISION – HISTORIQUE : .....	5
6.	Annexe 1 - Contrat d'engagement concernant l'usage du tabac (O645_22_1) .....	6
7.	Annexe 2 - Règles de vie – Usage du tabac (O645_22_2) .....	7
8.	Annexe 3 - Mode de distribution des cigarettes (O645_22_3).....	8
9.	Annexe 4 - Avis écrit non-respect consommation de tabac (O645_22_4).....	10
10.	Annexe 5 - Grille de suivi pour la distribution des cigarettes (O645_22_5) .....	11
11.	Annexe 6 – Logo Zone non fumeur (O645_22_7) .....	12

## 2 OBJET ET OBJECTIFS

La présente procédure a pour objet d'uniformiser les règles entourant la consommation de tabac et de produits dérivés (cigares, cigarette électronique) et la possession d'articles de fumeurs en vigueur dans nos établissements, et ce, pour l'ensemble des résidents.

L'objectif poursuivi est :

- Donner des lignes directrices aux résidents, aux familles, aux employés et aux bénévoles sur les règles des établissements en lien avec la consommation de tabac et de produits dérivés et informer sur les conséquences du non-respect de ces règlements.

## 3 CHAMP D'APPLICATION

La présente procédure (politique) s'applique aux personnes suivantes :

- Aux résidents qui fument et à leur famille, au conseiller en hébergement et en milieu de vie, aux chefs d'unité en hébergement, aux éducateurs spécialisés, aux infirmiers, aux réceptionnistes, au chef du bâtiment, à tous les membres du personnel, ainsi qu'aux bénévoles.

Il appartient à la direction d'activité d'établissement de faire respecter cette procédure.

#### 4 MODALITÉS, RÔLES & RESPONSABILITÉS

No	Personnes concernées	Actions	Remarques ; Références ; Formulaires
1.	Conseiller en hébergement et en milieu de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insère la documentation nécessaire (mode de distribution des cigarettes) au dossier qui sera acheminé à l'étage où le résident sera admis, si une information, à l'étude du dossier, indique la présence de tabagisme actif.</li> <li>• Informe le nouveau résident et/ou sa famille des règles en vigueur dans l'établissement en lien avec la consommation de tabac et de produits dérivés.</li> <li>• Fait signer le « Contrat d'engagement » et les « Règles de vie – Usage du tabac », au résident et à la famille dans la première semaine suivant l'admission.</li> <li>• Remet une copie signée du « Contrat d'engagement » et des « Règles de vie – Usage du tabac », au résident et à la famille et numérise le document pour l'inclure au dossier.</li> <li>• Informe le résident et/ou sa famille que le document « Mode de distribution des cigarettes » devra être complété avec l'infirmier.</li> <li>• Signe l'avis écrit remis au résident en cas de non-respect des règles en vigueur et numérise une copie déposée au dossier une fois signé par toutes les parties.</li> </ul>	<p><u>Annexe 3 « mode de distribution des cigarettes »</u></p> <p><u>ANNEXE 1 « contrat d'engagement »</u></p> <p><u>ANNEXE 2 « Règles de vie – Usage du tabac »</u></p> <p><u>ANNEXE 4 « Avis écrit »</u></p>
2.a	Résident fumeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signe le « Contrat d'engagement » et les « Règles de vie – Usage du tabac » avec le conseiller en hébergement et en milieu de vie dans la première semaine suivant l'admission.</li> <li>• Respecte les règles en vigueur dans l'établissement en lien avec la consommation de tabac et de produits dérivés.</li> <li>• Complète le « Mode de distribution des cigarettes » avec l'infirmier.</li> </ul>	<p><u>ANNEXE 1 « contrat d'engagement »</u></p> <p><u>Annexe 3 « mode de distribution des cigarettes »</u></p>
2.b	Famille du résident fumeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signe le « Contrat d'engagement » et les « Règles de vie – Usage du tabac » avec le conseiller en hébergement et en milieu de vie, lors de l'admission.</li> <li>• Complète le « Mode de distribution des cigarettes » avec l'infirmier.</li> <li>• Récupère les articles interdits (briquet, allumettes, briquet électronique) de son proche.</li> <li>• S'engage à ne pas procurer d'articles interdits (briquet, allumettes, briquet électronique) à son proche durant son séjour.</li> <li>• Participe au respect des règles en vigueur dans l'établissement en lien avec la consommation de tabac et de produits dérivés.</li> </ul>	<p><u>ANNEXE 1 « contrat d'engagement »</u></p> <p><u>ANNEXE 2 « Règles de vie – Usage du tabac »</u></p> <p><u>Annexe 3 « mode de distribution des cigarettes »</u></p>
3.	* Infirmier & infirmier auxiliaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• * Complète le « Mode de distribution des cigarettes » avec le résident et sa famille et conserve la feuille dans l'armoire prévue à cet effet.</li> <li>• * Informe le conseiller en hébergement et en milieu de vie s'il y a début de consommation de tabac ou de produits dérivés en cours de séjour, pour la signature des différents documents.</li> </ul>	<p><u>ANNEXE 3 « mode de distribution des cigarettes »</u></p>

No	Personnes concernées	Actions	Remarques ; Références ; Formulaires
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectue le retrait des briquets/allumettes dès l'admission et, au besoin, en cours de séjour.</li> <li>• Remet un briquet au résident lors d'une sortie temporaire et le récupère au retour, s'il y a lieu.</li> <li>• * Fait l'ajout et/ou modification des informations pertinentes aux plans de travail/PTI.</li> <li>• Utilise et applique la « Grille de suivi pour distribution des cigarettes », au besoin.</li> <li>• Applique les interventions prévues advenant un non-respect des règles sur la consommation de tabac dans l'établissement.</li> <li>• Complète un AH-223 et contacte la famille pour les informer des nouvelles mesures mises en place, s'il y a lieu.</li> <li>• Inscrit une note au dossier et complète le volet interventions sur la feuille « Mode de distribution des cigarettes ».</li> <li>• * Communique avec l'éducateur spécialisé, au besoin, pour élaboration d'un plan de gestion comportemental ou pour assistance dans l'intervention.</li> <li>• Participe à l'élaboration du plan de gestion comportemental et la mise en application de celui-ci.</li> <li>• S'assure que les mesures de prévention soient mises en place en cas d'éclosion.</li> </ul>	<p><u>ANNEXE 2 « Règles de vie – Usage du tabac »</u></p> <p><u>ANNEXE 5 « grille de suivi pour distribution des cigarettes »</u></p> <p><u>ANNEXE 4 « Avis écrit »</u></p>
4.	Éducateur spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participe à l'élaboration d'un plan de gestion comportemental, au besoin.</li> <li>• Participe à l'application des interventions advenant le non-respect des règles sur la consommation de tabac dans l'établissement, à la demande de l'infirmier.</li> <li>• Fait une note au dossier et complète le volet interventions sur la feuille « Mode de distribution des cigarettes ».</li> </ul>	<p><u>ANNEXE 3 « mode de distribution des cigarettes »</u></p>

No	Personnes concernées	Actions	Remarques ; Références ; Formulaires
5.	Chef d'unité en hébergement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participe, au besoin, à l'élaboration d'un plan de gestion comportemental, avec l'infirmier et l'éducateur spécialisé.</li> <li>• Participe, au besoin, à l'application des interventions advenant le non-respect des règles sur la consommation de tabac dans l'établissement.</li> <li>• S'assure de l'application de la procédure sur son unité de vie.</li> </ul>	<u>Procédure Consommation de Tabac et Produits dérivés</u>
6.	Chef du bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assure du bon fonctionnement des briquets (cour extérieure), au quotidien.</li> <li>• Vide les cendriers et veille à la propreté des lieux.</li> <li>• S'assure que l'affiche des « Règles de vie – Usage du tabac » soit toujours en place aux endroits appropriés.</li> <li>• S'assure que les recommandations émises par l'équipe de PCI soient mises en place et respectées, en cas d'éclosion.</li> </ul>	<u>ANNEXE 2 « Règles de vie – Usage du tabac »</u>
7.	Réceptionniste	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme la carte d'accès en fonction des besoins.</li> </ul>	
8.	Infirmier en prévention des infections	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Émet des recommandations à la Direction des soins infirmiers ainsi qu'aux chefs d'unité en hébergement sur les mesures de prévention à mettre en place.</li> </ul>	
9.	Tous les membres du personnel et bénévoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Donne un avis verbal au résident qui fume dans un endroit interdit.</li> <li>• Reconduit le résident à l'endroit où il est permis de fumer.</li> <li>• Effectue le retrait immédiat du briquet, s'il y a lieu, et le remet à l'infirmier.</li> <li>• Rapporte l'évènement à l'infirmier pour qu'il effectue une note/AH-223 et poursuive les interventions.</li> </ul>	

## 5. RÉVISION – HISTORIQUE :

Date	Révision Numéro	Modification	Référence Section # du document
2017-02-09	R1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision complète et ajout d'annexes</li> </ul>	
2023-01-12	R2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification des logos</li> <li>• Ajout « ... et produits dérivés » au terme consommation de tabac</li> <li>• Mise à jour des titres d'emploi et utilisation du masculin</li> <li>• Numérotation des annexes dans la section Référence</li> <li>• Retrait de l'annexe 8</li> </ul>	<p><u>Procédure Consommation de Tabac et Produits dérivés</u></p> <p><u>ANNEXE 8 Audits : Implantation de la procédure « consommation de tabac dans l'établissement »</u></p>
2026-02-17	R3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision complète et nouveau montage</li> <li>• Modification des logos</li> <li>• Retrait « fumoir intérieur »</li> </ul>	

6. Annexe 1 - Contrat d'engagement concernant l'usage du tabac (O645\_22\_1)



**CONTRAT D'ENGAGEMENT**  
**RÈGLEMENTS ET MESURES DE SÉCURITÉ CONCERNANT**  
**L'USAGE DU TABAC ET PRODUITS DÉRIVÉS**

Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_, **résident(e) ou**  
personne autorisée à signer, reconnais avoir reçu une copie des règles encadrant l'usage du  
tabac et des produits dérivés au sein de l'établissement.

Je m'engage à respecter les règles suivantes concernant l'usage du tabac :

- Remettre tous les briquets et/ou allumettes en ma possession lors de l'admission et au retour d'une sortie temporaire, et utiliser uniquement ceux mis à ma disposition dans l'espace extérieur désigné pour fumer ;
- Entreposer les paquets de cigarettes supplémentaires au poste infirmier ;
- Fumer uniquement dans l'espace extérieur prévu à cet effet ;
- Respecter le rayon de 9 mètres des portes extérieures.

Je comprends que le non-respect de ces règles entraînera l'application de certaines mesures, notamment :

- La gestion des cigarettes par le personnel soignant ;
- La vérification régulière de l'espace de vie, par le personnel soignant, pour le retrait des articles interdits (briquets et/ou allumettes) ;
- Le retrait du privilège d'accès à l'espace extérieur pour fumer, pour une durée indéterminée.

\_\_\_\_\_  
Signature du résident

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant/personne-ressource

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant de l'établissement

\_\_\_\_\_  
Date

## 7. Annexe 2 - Règles de vie – Usage du tabac (O645\_22\_2)



# Règles de vie – Usage du tabac

## *(Espace extérieur désigné pour fumer)*

- Utiliser uniquement les briquets mis à disposition dans l'espace extérieur désigné pour fumer.
- *La possession de briquets et/ou d'allumettes personnels est interdite.*
- Respecter les biens publics et les installations mises à disposition.
- Maintenir la propreté des lieux en utilisant les cendriers prévus à cet effet.
- Faire preuve de respect et de courtoisie envers les autres résidents.
- L'accès à l'espace extérieur désigné pour fumer est réservé à l'usage exclusif des résidents.
- Respecter en tout temps le rayon de 9 mètres des portes extérieures.

## *Non-respect des règles*

Le non-respect des présentes règles peut entraîner des mesures disciplinaires, incluant le retrait du privilège d'accès à l'espace extérieur pour fumer, pour une durée indéterminée.

\_\_\_\_\_  
Signature du résident

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant/personne-ressource

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant de l'établissement

\_\_\_\_\_  
Date



## 8. Annexe 3 - Mode de distribution des cigarettes (O645\_22\_3)



### Mode de distribution des cigarettes

Nom du résident : \_\_\_\_\_ No de chambre : \_\_\_\_\_

Modalités de distribution

- Nombre de cigarettes remises à la fois : \_\_\_\_\_
- Quantité maximale de cigarettes par jour : \_\_\_\_\_
- Grille de suivi des heures de distribution :  
 Oui  Non

Cigarettes quotidiennes conservées :

- Par le résident
- Dans l'armoire prévue à cet effet

Les paquets de cigarettes supplémentaires doivent être rangés au poste infirmier.

Marque de cigarettes : \_\_\_\_\_

#### Interventions à la suite du non-respect des règles sur l'usage du tabac

*(Consommation à la chambre, à l'intérieur de la résidence ou non-respect du rayon de 9 mètres des portes extérieures)*

- 1- Retrait immédiat du briquet et/ou des allumettes, avis verbal (rappel des règles et des conséquences en cas de récidive) et affichage de l'interdiction de fumer à la chambre ;
- 2- Retrait immédiat du briquet et/ou des allumettes, gestion des cigarettes une à la fois pour une durée de 3 jours, avec avis écrit ;
- 3- Retrait immédiat du briquet et/ou des allumettes, gestion des cigarettes une à la fois pour une durée de 7 jours, vérification de la chambre et avis écrit ;
- 4- Retrait immédiat du briquet et/ou des allumettes, gestion permanente des cigarettes une à la fois, vérification de la chambre (fréquence à déterminer) et avis écrit.

**Le résident doit avoir remis son briquet et/ou ses allumettes pour recevoir ses cigarettes.  
Contacter l'éducatrice spécialisée au besoin.**

Suivi (date)

Avis verbal \_\_\_\_\_ Avis écrit : 1<sup>er</sup> \_\_\_\_\_ 2<sup>e</sup> \_\_\_\_\_ 3<sup>e</sup> \_\_\_\_\_ 4<sup>e</sup> \_\_\_\_\_

\* Compléter un rapport AH-223 lorsqu'il y a consommation de tabac, soupçon de consommation de tabac et/ou retrait de briquet et/ou allumettes.

Particularité(s) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



Centre d'hébergement et de soins de longue durée

**CÔTÉ-JARDINS.** inc.

**Personne à contacter pour l'achat de cigarettes**

- **Nom :** \_\_\_\_\_
- **Lien :** \_\_\_\_\_
- **Téléphone :** \_\_\_\_\_

Le résident a été informé des règles de l'établissement concernant l'usage du tabac et a signé le contrat d'engagement.

**Nom et titre de l'intervenant :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_



10. Annexe 5 - Grille de suivi pour la distribution des cigarettes (O645\_22\_5)



Grille de suivi pour la distribution des cigarettes

Inscrire vos initiales

Semaine du : \_\_\_\_\_

<b>Nom :</b>											<b># chambre :</b>													
<b>Quantité :</b>											<b>Fréquence :</b>													
<b>Heures</b>	0 h	1 h	2 h	3 h	4 h	5 h	6 h	7 h	8 h	9 h	10 h	11 h	12 h	13 h	14 h	15 h	16 h	17 h	18 h	19 h	20 h	21 h	22 h	23 h
Lundi																								
Mardi																								
Mercredi																								
Jeudi																								
Vendredi																								
Samedi																								
Dimanche																								

11. Annexe 6 – Logo Zone non fumeur (O645\_22\_7)



**ZONE NON FUMEUR**



***Merci de respecter  
cette consigne.***